

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 12/04/2022 au 12/06/2022

Début de séance : 14h16

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Présents : 51
Procurations : 14
Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/66 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Fixe comme suit les taux d'imposition 2022 :
 - Taxe sur le foncier bâti : 4,07 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 14,37 %
 - Contribution foncière des entreprises : 28,26 %
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

14h24 : Arrivée de Bernard BROTTES (procuration de Géraldine ROUX et Éric PAQUERIAUD)

Présents : 52
Procurations : 16
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/67 : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 pour, 0 contre et 15 abstentions :

- Fixe à 13,95 % pour l'exercice 2022 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Précise que les recettes correspondantes seront imputées à la nature 7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) du chapitre 73 (impôts et taxes) du budget de la Communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2022 ;
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/68 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 218 990 euros pour l'année 2022 ;
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

15h28 : Départ de Jérôme COSTE (procuration à Yann VIVAT)

Présents : 51
Procurations : 17
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/69 : BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 49 pour, 0 contre et 19 abstentions :

- **Vote** le budget primitif 2022 afférent au budget principal.

Jean-Pierre JEANNE devant quitter la réunion du Conseil communautaire avant la fin, l'ordre de passage des délibérations est modifié. Ainsi, les délibérations portées par Jean-Pierre JEANNE 2022-04-08/76, 89 et 90 succèdent à la délibération 2000-04-08/69.

15h28 : Départ de Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS)

Présents : 50

Procurations : 18

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/76 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 53 pour, 0 contre et 15 abstentions :

- Vote le budget primitif 2022 afférent au budget annexe transports.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/89 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS AUX CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL LIÉES AUX MOBILITÉS ACTIVES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 50 pour, 0 contre et 18 abstentions :

- **Approuve** le principe d'un reversement maximum de 300 000 € du budget annexe transports vers le budget général pour le financement des mobilités actives en investissement et en fonctionnement ;
- **Précise** que les dépenses suivantes sont concernées par ce remboursement :
 - Frais d'études pour la réalisation d'aménagements de voies vertes ou la création de services liés aux mobilités actives ;
 - Coûts d'aménagements pour la création de voies en faveur des mobilités actives ;
 - Mise en place de services contribuant au développement des mobilités actives ;
- **Précise** que ce montant sera ajusté en fin d'année aux dépenses effectivement réalisées par l'approbation d'une nouvelle délibération.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/90 : ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION ET DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la modification des tarifs de location des vélos à assistance électrique comme suit :
 - Suppression de la tarification concernant la location courte durée (2 heures, 1/2 journée et journée) ;
 - Maintien de la tarification longue durée comme suit :
 - location à la semaine : 40 €
 - location mensuelle : 70 €
 - location pour deux mois : 100 €
 - location trimestrielle : 130 €
- Dénonce la convention signée entre la CAPCA et l'Office de Tourisme pour la location courte durée avec les Bureaux d'Information Touristique de Privas, La Voulte-sur-Rhône et Vernoux-en-Vivarais ;
- Approuve le montant de la pénalité à 15 €/jour de retard ;
- Approuve le montant de la caution à 1 000€ ;
- Approuve la modification du règlement d'utilisation des vélos à assistance électrique intégrant les évolutions décrites ci-dessus tel que présenté en annexe à la présente délibération
- Acte le principe de vente de 4 vélos à assistance électrique à la RESSOURCERIE Trimaran au tarif unitaire de 700 €.

15h28 : Départ de Jean-Pierre JEANNE (procuration à Christine GIGON)

Présents : 49

Procurations : 19

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/70 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'attribuer au CIAS Privas Centre Ardèche une subvention de fonctionnement de 3 165 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- Précise que ce montant pourra être ajusté en fin d'exercice en fonction de l'analyse du compte administratif prévisionnel du CIAS ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

16h55 : Départ de Christophe MONTEUX (procuration à Françoise TRESCOL)

Présents : 48

Procurations : 20

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/71 : SUBVENTION 2022 À LA RÉGIE AUTONOME PERSONNALISÉE DU THÉÂTRE DE PRIVAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue à la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre une subvention de fonctionnement de 420 850 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2022 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement des dites subventions.

16h56 : Départs de Corine LAFFONT (procuration à Sandrine PAYSSERAND) et Marc-Antoine SANGÈS (procuration à Ali-Patrick LOUHALA)

Sont considérés absents après les départs des élus susmentionnés, Frédéric GARAYT (procuration à Corine LAFFONT) et Jeanne VOIRY (procuration à Marc-Antoine SANGÈS).

Présents : 46

Procurations : 20

Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/72 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le budget 2022 présenté par l'EPIC et annexé à la présente délibération ;
- Alloue pour 2022 à l'Office de tourisme Privas Centre Ardèche, une dotation de 549 433 €.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/73 : SUBVENTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS INDUSTRIELS »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'attribuer au budget annexe « bâtiments industriels » une subvention de fonctionnement de 224 880,32 € au titre de l'exercice 2022 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/74 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2022 au budget annexe « assainissement collectif ».

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/75 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Vote** le budget primitif 2022 au budget annexe « assainissement non collectif ».

17h27 : Départ de Yann VIVAT (procuration à Gilles DURAND)

Est considéré absent après le départ de l'élu susmentionné, Jérôme COSTE (procuration à Yann VIVAT)

Présents : 45

Procurations : 20

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/77 : BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Vote** le budget primitif 2022 afférent au budget annexe « Activités commerciales ».

DÉLIBÉRATION n°2022-08-04/78 : BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Vote** le budget primitif 2022 afférent au budget annexe « bâtiments industriels ».

17h30 : Départ de Didier TEYSSIER

Présents : 44

Procurations : 20

Votants : 64

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/79 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2022 afférent au budget annexe « eau potable ».

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/80 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE GRAND CARÉNAGE À LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le projet de création d'un plateau technique de formation aux métiers du nucléaire sur la commune de La Voulte-sur-Rhône ;
- Autorise le président à déposer les demandes de subventions concernant l'aménagement de ce site et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/81 : CONVENTION « ÉCO DÉFI » AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention de partenariat ci-annexée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche ;
- Autorise le Président à signer ladite convention ;
- Décide d'inscrire aux budgets 2022, 2023 les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/82 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À "EURL JEREMY SAVENIER" / SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue une subvention de 2 295,00 euros à l'EURL JérémY Savenier située à Saint-Sauveur-de-Montagut, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/83 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE LEXOM / MODIFICATION DE L'ATTRIBUTAIRE DE L'AIDE AU PROFIT DE LA SCI OMEGA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 64 pour, par 0 contre, par 0 abstention :

- Prend acte de la création de la SCI OMEGA, portant le projet immobilier pour le compte de la société LEXOM ;
- Modifie l'attributaire de la subvention de 25.000 € attribuée le 3/11/2021 à la société LEXOM au profit de la SCI OMEGA ;
- Annule la convention adoptée au profit de la société LEXOM et la remplace par celle présentée en annexe au profit de la SCI OMEGA ;

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/84 : RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES CAMOUS SALOMON À MARCOLS-LES-EAUX / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le projet de raccordement par ADN de l'EHPAD de Marcols-les-Eaux ;
- Attribue à ADN une subvention de 15 000 € pour contribuer au financement de cette opération de raccordement ;
- Autorise le président à signer tous document nécessaire à l'exécution des présentes.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/85 : POLITIQUE DE LA VILLE / SOUTIEN À L'APPEL À PROJETS ET AU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** d'attribuer pour l'année 2022 des subventions aux structures selon le tableau ci-dessous :

	Nom du porteur	Nom du projet	Montant total prévisionnel de l'action	Montant sollicité dans le cadre de l'AAP PLV	Total des financements spécifiques attribués AAP PLV	Dont Montant attribué pour la CAPCA

1	Accès Emploi Privas	Lutte contre le sous équipement informatique	30 222 €	10 500 €	8 500 €	1 000 €
2	UFOLEP	Toutes sportives : sport santé AAA	14 120 €	5 000 €	3 000 €	1 000 €
3	CAPLAB	Développement de Cafés Numériques	24 700 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
4	Concerts de poche	Résidence musique à l'image	20 800 €	5 000 €	2 500 €	1 000 €
5	Compagnons bâtisseurs	Bricobus, une solidarité en chantier	25 000 €	10 000 €	5 300 €	1 000 €
6	Secours Populaire	Des mots à lire, des mots à dire	9 724 €	3 000 €	3 000 €	500 €
7	ESPOIR	Epicerie sociale	34 650 €	8 500 €	7 500 €	3 500 €
8	ESPOIR	Relais aide alimentaire	3 090 €	1 300 €	1 300 €	1 000 €
9	Ardé'jeux	Création de structures	36 490 €	10 000 €	10 000 €	2 000 €
10	CDOS	Nouvel Horizon 2024	12 435 €	2 500 €	2 500 €	500 €
11	MLNA	Accompagnement des publics jeunes	8 850 €	7 080 €	2 500 €	1 000 €
12	Ligue contre le cancer	Ateliers gourmands	3 077 €	2 527 €	2 000 €	500 €
13	L'Art de rien	Echo 22- Au cœur des femmes	7 500 €	6 700 €	6 500 €	1 000 €
14	Résidence Habitat jeunes Privas Centre Ardèche	Développement du Tiers Lieu « La Caravelle »	34 450 €	14 150 €	3 000 €	2 000 €
15	MJC-CS Couleurs des liens	Mon quartier, ma vie	9 080 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €
	Nom du porteur	Nom du projet	Montant total prévisionnel de l'action	Montant sollicité dans le cadre de l'AAP PLV	Total des financements spécifiques attribués AAP PLV	Dont Montant attribué pour la CAPCA
16	MJC-CS Couleurs des liens	BAFA pour tous	11 950 €	6 000 €	3 000 €	500 €
17	MJC-CS Couleurs des liens	ASL	23 500 €	9 000 €	9 000 €	1 500 €
18	CCAS Privas	PRE	79 500 €	79 500 €	45 000 €	10 000 €

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

TOTAL des 18 actions financées par la CAPCA				30 000 €
---	--	--	--	----------

- **Autorise** le Président à signer tout document concernant l'octroi de ces subventions ;
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2022 au chapitre 65.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/86 : APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 63 pour, 0 contre et 1 abstention :

- Approuve le règlement de fonds de concours selon les modalités décrites dans la présente délibération ;
- Précise que les crédits afférents au financement de ce dispositif sont inscrits au compte 2041412 du budget principal 2022.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/87 : PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le protocole de coopération proposé et joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole et tous les documents nécessaires à son application.

DÉLIBÉRATION n°2022-04-08/88 : OFFICE DU TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE / MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** : les statuts modifiés de l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche qui sont repris dans les statuts annexés

Article 2 - Siège : Le siège social de l'Office de tourisme est fixé au 2 cours du palais 07000 Privas.

Pour mener à bien ses missions, l'Office de tourisme à la possibilité de se déployer sur plusieurs « bureau d'information touristiques » permanents et saisonniers

Fin de séance : 18h18